

agrimpuls 



Assurance voyage

Agrimpuls | Laurstrasse 10 | 5201 Brugg | Tél. +41 (0)56 461 78 44 | info@agrimpuls.ch | www.agrimpuls.ch

en collaboration avec

 **SOLIDA**
ASSURANCES SA

S'assurer à prix modiques lors de voyages et de vacances à l'étranger!

Tomber malade ou être victime d'un accident à l'étranger peut entraîner des dépenses considérables. Notre assurance voyage couvre ces risques jusqu'à concurrence de CHF 100 000.- par personne et par cas.

- ◆ Frais de guérison (médecin, médicaments, hospitalisation) et transports nécessaires pour des raisons médicales
- ◆ Opérations de recherche, de sauvetage et de dégagement jusqu'à concurrence de CHF 30 000.-
- ◆ Rapatriement de la dépouille
- ◆ Frais de traitement dentaire à la suite d'un accident
- ◆ Frais de visite d'un membre de la famille en cas d'hospitalisation de plus de 7 jours (train 2^e classe, vol en classe économique)

Cette assurance inclut en outre un capital en cas de décès ou d'invalidité par suite d'accident (ADI):

- ◆ CHF 20 000.- en cas de décès
- ◆ CHF 100 000.- en cas d'invalidité (progression de 350 %)

	Personnes seules	Couples	Familles
Prime pour 28 jours*	CHF 25.-	CHF 50.-	CHF 75.-
Prime supplémentaire par tranche de 7 jours	CHF 6.-	CHF 12.-	CHF 18.-

* Durée minimale d'assurance

La durée minimale d'assurance est de quatre semaines et la durée maximale de 52 semaines. Les semaines entamées sont prises en considération comme des semaines entières.



**Souscrivez simplement et rapidement en ligne
pour profiter de votre voyage sans soucis.**



Sur le site web:

www.agripuls.ch/fr/offre/assurance-voyage

ou encore plus simple:

scanner le code QR, saisir les données, payer – assuré!

